



ATTESTATION RELATIVE A UN EPISODE METEOROLOGIQUE

Je soussigné, Frédéric DREVET, Maire de la commune de LA VÔGE-LES-BAINS, atteste que la commune de LA VÔGE-LES-BAINS a été touchée, le vendredi 31 juillet 2026, par un épisode météorologique particulièrement violent, caractérisé notamment par de très fortes rafales de vent présentant un aspect de mini-tornade et de la grêle.

Cet épisode météorologique a occasionné de nombreux dégâts sur le territoire communal, parmi lesquels :

- des chutes, casses et déracinements d'arbres
- des obstacles affectant certaines voies de circulation
- des glissements de terrains pouvant entre autres affecter des voies de circulation
- des modifications de l'écoulement de cours d'eau et canaux suite à chutes d'arbres
- des dégradations de bâtiments, de toitures, de clôtures et de propriétés publiques ou privées
- des dommages sur les réseaux publics d'électricité et de télécommunications, notamment le réseau de fibre optique

La présente attestation est établie à la demande de l'intéressé(e), afin de lui permettre de justifier auprès de sa compagnie d'assurance de la survenue d'un épisode météorologique important sur la commune à cette date.

Elle constitue uniquement une attestation des faits généraux constatés sur le territoire communal. Elle ne vaut ni certificat météorologique officiel, ni expertise relative aux dommages subis, ni reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Pour servir et valoir ce que de droit.



Fait à LA VÔGE-LES-BAINS, 7 août 2026
Le Maire,

Frédéric DREVET